



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME  
ARRÊTÉ N°

18 0 1 0 1 2

**ARRÊTÉ**

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET  
DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

portant modification de la composition de la Commission  
de Suivi du Site de l'Installation de Stockage de Déchets  
Non Dangereux du  
« Poyet » sur le territoire de la commune d'Ambert

Le Préfet du Puy-de-Dôme  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'Environnement, notamment ses articles L 125-2-1, R 125-5, et R 125-8 à R 125-8-5 ;

VU les articles R133-1 à R133-15 du code des Relations entre le Public et l'Administration ;

VU l'arrêté préfectoral n°17/02497 en date du 13 décembre 2017 portant renouvellement de la composition de la Commission de Suivi du Site du Poyet de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) modifié par l'arrêté n°1800276 en date du 14 mars 2018 ;

CONSIDERANT qu'il convient de modifier le collège B (Elus des collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale) ;

SUR PROPOSITION de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture du PUY-DE-DÔME :

**A R R E T E**

**Article 1 :** La commission de suivi de site (CSS) est modifiée et composée comme il suit :

**Collège A : Administrations de l'Etat :**

- M. le Préfet ou son représentant (Présidence de la commission) ;
- M. le Directeur départemental des Territoires (DDT) ou son représentant ;
- M. le Directeur Régional de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou son représentant de la délégation territoriale du Puy de Dôme ;
- Mme la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant ;
- M. le Directeur départemental des services incendie et de secours (SDIS) ou son représentant.

**Collège B : Elus des collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale :**

- M. Guy GORBINET (M. Jacques JOUBERT, suppléant) représentant Mme le maire d'Ambert ;
- M. Guy NOUVEL (M. Jean-Luc BAYLE, suppléant) représentant M. le maire de Marsac en Livradois ;
- M. José DA COSTA BENTO (Mme Hélène ROUSSET, suppléante) représentant M. le maire de Saint Ferréol des Côtes ;
- M. Gérard VERDIER (M. Thierry VERNET, suppléant) représentant M. le maire de Champetières ;
- Mme Christine BATISSON (Mme Corine MONDIN, suppléante) représentant le Président du Parc Naturel Régional Livradois Forez.

**Collège C : riverains d'installations classées pour lesquelles la commission a été créée ou associations de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée :**

- Mme Gisèle NAUDIER (M. Claude CHAMPREDON, suppléant) représentant le Président de la Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature du Puy de Dôme ;
- M. Christian ESPY (M. Luc BORTOLI, suppléant) représentant le Président de la Fédération départementale de Pêche du Puy de Dôme et de protection des milieux aquatiques ;
- M. Jean-Claude CHATAIGNIER (M. Guy MALTRAIT, suppléant) représentant « l'Association des Riverains de la décharge du Poyet ».

**Collège D : exploitants d'installations classées pour lesquelles la commission a été créée ou organismes professionnels les représentant :**

- M. Claude MASBOEUF (M. Jacques POUGET, suppléant) représentant le Président du VALTOM ;
- M. Jean-Claude DAURAT (Mme Mireille CHARTOIRE, suppléante) représentant la communauté de Communes d'Ambert Livradois Forez.

**Collège E : salariés des installations classées pour lesquelles la commission a été créée :**

- M. Franck COURPIERE, responsable d'exploitation à l'ISDND (M. François FOURNIOUX, suppléant).

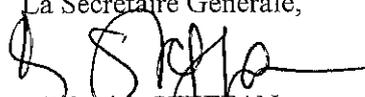
**Article 2 :** Les autres éléments de l'arrêté du 14 mars 2018 précité sont inchangés.

**Article 3 :** Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture du PUY-DE-DOME est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à chaque membre de la commission.

Fait à Clermont-Ferrand, le

**18 JUIN 2018**

Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale,

  
Béatrice STEFFAN